

## TIZI-OUZOU

# L'approche des législatives donne des idées

Le député RND, Tayeb Mokadem, par ailleurs, responsable du bureau de wilaya du parti d'Ahmed Ouyahia, rend publiques ses propositions au ministère des Transports visant à créer des parkings à étages aux sorties est et ouest de la ville des Gênets sur les aires de stationnement actuelles des fourgons desservant les localités situées à l'est et à l'ouest du chef-lieu de wilaya.

Sur sa lancée, qui survient à 6 mois des législatives de mai 2007, le même député attire l'attention du wali "sur l'état dans lequel se trouve le jardin public baptisé square du 1<sup>er</sup>-Novembre situé sur l'avenue Abane-Ramdane, en plein centre-ville de Tizi-Ouzou, censé, dit-il, accueillir

les citoyens pour des moments de détente et de convivialité.

Dans une autre correspondance datée du même jour, 18 novembre, il signale à l'attention du wali la nécessité pour la ville de Tizi-Ouzou de se doter de nouveaux cimetières à l'ouest et au sud pour désengorger, l'unique, celui de M'douha, dont il a constaté l'exiguïté à l'occasion d'un enterrement qui a eu lieu le 12 novembre.

Ces trois correspondances et propositions datées du 18 novembre et en fin de mandature appellent quelques remarques : comment se fait-il que Tayeb Mokadem enfant de la ville, de surcroît chef local d'un des partis du pouvoir, ait ignoré jusque-là la

situation intolérable du square du 1<sup>er</sup>-Novembre se trouvant à 100 m environ du bureau du RND et sur l'avenue Abane-Ramdane, qu'il est censé emprunter chaque jour ? N'a-t-il jamais mis les pieds au cimetière de M'douha avant le 12 novembre pour constater le trop plein et l'immense écart entre l'assiette dudit cimetière et l'expansion démographique et urbaine de la ville ?

Par ailleurs, l'asphyxie de la circulation routière intramuros à laquelle les 3 trémies du centre-ville n'ont pas réussi à mettre un terme nécessaire non pas seulement deux parkings aux extrémités est et ouest mais beaucoup plus, aux extrémités et à l'intérieur de la ville. Qui doit les réali-

ser, est-ce la commune, la wilaya ou des promoteurs privés qui doivent bénéficier des facilités et engagements des pouvoirs publics ?

Sachant que les problèmes soulevés ne datent pas d'aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces trois propositions de l'échéance électorale de mai 2007 et de déplorer, par ailleurs, que la mandature qui touche à sa fin n'ait pas été marquée régulièrement par autant de propositions, ne serait-ce que par mois, visant le développement de la wilaya.

Pourtant ce ne sont pas les problèmes et les occasions qui ont manqué...

B. T.

## L'EX-P/APC DE CHELGHOUM-LAÏD SAISIT BELKHADEM

# «L'ère Pinochet est révolue»

Sa suspension par le wali de Mila le 2 mars 2005 avait exacerbé les passions et provoqué des émeutes dans la ville de Chelghoum-Laid. Pour éviter le pire, un recours s'imposait ; l'intervention des brigades antiémeute de la Gendarmerie nationale qui avaient usé de bombes lacrymogènes et procédé à des interpellations pour disperser les manifestants.

Ces derniers n'exigeaient ni plus ni moins que l'annulation de la décision de suspension du maire Zagad Habib qui jouissait d'une bonne réputation parmi les habitants de cette commune et dont le nom n'était encore greffé à aucun scandale.

Dans sa décision de suspension enregistrée sous le numéro 189/2005 du 2 mars 2005, le wali de Mila qui s'est attiré de la sorte les foudres de la population de Chelghoum-Laid, s'était basé sur deux correspondances portant les indicatifs 4232 et 4999 de la cour de Constantine et l'avis de la DRAG pour prononcer sa sentence «la suspension de M. Zagad Habib en sa qualité de président de l'Assemblée populaire communale de Chelghoum-Laid et ce, jusqu'à la promulgation des jugements définitifs par la partie judiciaire compétente».

En effet, deux affaires étaient pendantes, l'une au niveau du tribunal pénal du Khroub pour menaces, violences et coups et blessures volontaires, et l'autre devant le parquet de Constantine pour injures, abus d'autorité et déprédation de biens d'au-

trui. Le 5 novembre 2005, Zagad Habib est acquitté en première instance pour la première plainte sans que son accusateur interjette appel. La cour de Constantine rendra un jugement définitif innocentant l'accusé dans la deuxième affaire le 16 mai 2006.

Entre-temps, Zagad Habib qui avait adressé une demande de réintégration au wali de Mila le 15 décembre 2005 reçut un mois plus tard une correspondance de la DRAG pour le premier responsable de la wilaya, stipulant «l'accès à votre demande reste tributaire de la preuve de votre innocence auprès des instances judiciaires compétentes», s'agissant de la deuxième affaire.

Paradoxalement, suite à une deuxième demande de réintégration appuyée celle-ci par un jugement définitif prononcé par la cour de Constantine, la même DRAG signera pour le wali en date du 9 septembre 2006 un courrier officiel mentionnant : «Nous sommes dans le regret de vous informer que nous ne pouvons accéder à votre demande de réintégration en tant que P/APC non pas en raison de la décision de suspension mais à cause du retrait de confiance dont vous aviez été l'objet de la part de la majorité des membres de l'APC de Chelghoum-Laid en vertu du procès-verbal de réunion n° 476/05 du 15 mars 2005 et conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 90/08 du 7 mai 1990 relatif à la commune».

Revirement et péripéties

que Zagad Habib, qui a suivi des études post-graduées à l'université de La Havane, titulaire d'un DEA et d'un master en droit d'affaires de l'université de Perpignan, n'entend plus se taire et part en «croisade» contre le wali de Mila. «L'ère Pinochet est révolue», commente-t-il dans sa lettre adressée cette semaine au président de la République, au ministre de l'Intérieur et notamment au chef du gouvernement qui s'est engagé récemment de réhabiliter tous les élus acquittés par la justice.

«Ils réintégreront leur poste *mouazzatine moukaramine*», avait dit Belkhadem.

«Je me demande où va l'Algérie avec des responsables qui gèrent la wilaya comme étant une propriété privée, ne reconnaissant aucune loi de la République et agissant en dictateur ?» écrit l'ex-P/APC de Chelghoum-Laid qui dénonce la politique des deux poids, deux mesures que préconise selon lui, le premier responsable de la wilaya.

Il étaye son propos par une décision de justice de la cour de Constantine rendue le 28 mai 2006 à l'encontre du premier vice-président de cette même commune condamnant l'élu FLN à une année de prison ferme et 1,5 milliard de centimes de dommages.

Ce dernier est toujours en poste et n'a nullement été inquiété, selon Zagad Habib, qui révèle en outre que son remplaçant à la tête de l'APC ainsi que deux autres vice-présidents issus, respectivement d'El Islah (aile des

redresseurs), du RND et du MSP sont poursuivis en justice pour passation de contrat non conforme à la réglementation et au code des marchés publics. Malgré la gravité des charges et/ou peine «tout ce beau monde est toujours en fonction !» s'étonne-t-il.

Il n'est pas moins étonné en évoquant dans sa lettre son propre cas avec «comme preuve incontestée de mon innocence ; deux jugements définitifs de la justice algérienne. J'ai été poursuivi en justice pour deux affaires montées contre ma personne de toutes pièces et qui ne concernent nullement la commune ou les biens de l'Etat.

Suite à quoi, j'ai été suspendu par décision du wali le 2 mars 2005. A mon acquittement, j'ai introduit une demande de réintégration à M. le wali de Mila conformément à l'article 32 du code communal et quelle fut ma surprise en recevant une réponse mentionnant que ma suspension n'est pas due aux poursuites judiciaires mais au retrait de confiance de la majorité des élus, ce qui est complètement faux.

Simon comment expliquer un retrait de confiance daté du 15 mars 2005 alors que la décision de suspension signée par le wali est établie le 2 mars. Est-il normal d'établir deux décisions de suspensions pour deux motifs différents pour la même personne ? Est-il normal d'établir deux actes de décès pour la même personne avec deux dates différentes ?...Que fera Belkhadem ?

Kamel Ghimouze

## EN LANÇANT DES SOLUTIONS ENTREPRISES INNOVANTES EN PARTENARIAT AVEC DES FIRMES INTERNATIONALES

### Nedjma conforte son leadership dans le domaine du multimédia

Nedjma, «l'opérateur leader de l'innovation et du multimédia mobile en Algérie» veut plus que jamais conforter sa position dans le domaine. Hier, ses responsables, à l'occasion d'une conférence de presse animée à la Safex, en marge du Salon international Algérie Télécom 2006, ont annoncé le lancement de nouveaux produits en la matière destinés aux entreprises ainsi que les technologies appliquées à travers ces solutions. Il s'agit des solutions entreprises innovantes en partenariat avec Ericsson, HP et Microsoft.

D'ailleurs, en guise d'introduction, le directeur adjoint de cette entreprise privée a déclaré que «la stratégie entreprise de Nedjma est orientée vers l'accompagnement des entreprises algériennes en leur proposant des offres adaptées à leurs besoins et en les dotant des technologies qui répondent à leur stratégie de modernisation et de développement».

Ainsi avec Ericsson, «Nedjma, selon la même source, partage la vision d'une solution 3G à travers sa technologie HSDPA. Une solution qui permettra dans le futur des pics de téléchargement supérieurs à 14,4Mbps, une vitesse de connexion 50 fois plus rapide que la connexion dial-up et 5 fois plus rapide que les réseaux 3 GSM».

«Ces performances permettront aux clients Nedjma de réduire considérablement les temps de réponse au bénéfice des services interactifs». L'autre innovation introduite par Nedjma est relative au système de facturation. Considérée comme une première au monde, «cette solution de gestion de facturation combinée (postpayé et prépayé) permettra aux entreprises le contrôle en temps réel des appels voix, SMS, MMS et données».

Cette solution de facturation convergente, ajoute-t-on, «permettra à Nedjma de développer de nouvelles offres hybrides ainsi que des solutions adaptées aux différents besoins des entreprises». Enfin la troisième offre a été conclue avec le «géant des solutions informatiques Microsoft».

Ce dernier a proposé une solution «qui permettra à Nedjma d'héberger dans un environnement sécurisé et adéquat des sites Internet, Intranet et serveurs de messageries électroniques des petites et moyennes entreprises.» Commentant ce partenariat avec Nedjma et Microsoft, M. Lahouari Belbari, directeur général Microsoft Algérie, a indiqué que «ce partenariat est une réussite. Les clients de Wataniya bénéficieront ainsi de la meilleure solution de mobilité».

Cela dit, cette rencontre avec la presse a permis aux responsables de Wataniya de rappeler à l'assistance les résultats réalisés en indiquant que «l'année 2006 était très bénéfique pour nous, pour preuve, dans quelques semaines le nombre de nos abonnés atteindra le chiffre de trois millions».

Ce même responsable a tenu toutefois à souligner que «Nedjma ne s'inscrit pas dans la course des millions. C'est le marché seul qui déterminera les capacités de tout un chacun, car lorsqu'on est vigilant, le marché le sera et le client également».

En somme, les responsables se déclarent satisfaits du «taux de croissance enregistré», mais aussi «de la nomination de l'ex-directeur de l'Autorité de régulation à la tête du conseil d'administration de Wataniya».

A. B.